
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 novembre 2019, à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des Travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division Relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Miguel Alston, inspecteur, représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 20

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

CA19 10 449

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019,
à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse suppléante et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Jour du Souvenir et hommage aux soldats canadiens et vétérans;
 - Sincères condoléances à la famille du jeune Abderrahmane Hadj-Ahmed, décédé récemment lors d'une fusillade à l'arrondissement.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Saluer la nouvelle directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord, Mme Mylène Chassé
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Félicitations à Khellaf Lehad, jeune athlète en karaté qui s'est mérité le titre d'athlète par excellence des Jeux du Québec – Région Bourassa
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Inauguration des nouveaux locaux de l'Institut Pacifique
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Bilan du plan propreté dans le Nord-Est
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Sincères condoléances à la famille du jeune Abderrahmane Hadj-Ahmed, décédé récemment;
 - Remerciements à l'arrondissement, au SPVM et aux organismes du milieu;
 - Déclaration contre les propos haineux et le racisme envers les citoyens. Appel à tous de dénoncer aux autorités compétentes les situations de discrimination et d'intimidation.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Hommage au CEGEP Marie-Victorin, 50 ans de réussite. Invitation au directeur général, M. Sylvain Mandeville à signer le Livre d'or de l'arrondissement.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Hommage à Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont, pour ses 10 ans à titre d'élue au sein du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 05.

M. Paul Hébert

Circulation sur le boulevard Gouin entre les rues Gariépy et Marie-Clarac, est-ce qu'il y aura des mesures d'apaisement à venir.

Souhaite prendre connaissance du rapport de la firme WSP sur l'étude des problématiques de circulation dans le secteur Marie-Clarac.

M. Robert Guilbault

Travaux sur le pont Pie-IX, veut connaître la raison d'arrêt des travaux et ce qui va arriver.

Proposition d'une rencontre avec les citoyens du secteur concerné et divers intervenants dans le dossier du SRB Pie-IX.

Dépôt d'un document.

M. Louis Langevin

Nombre de versements pour le paiement des taxes municipales.

Mme Assunta Meo

Insalubrité au 3960 rue Emery, souhaite connaître les développements dans le dossier.

M. Noël Audet

Remerciements à l'arrondissement pour la contribution financière à l'organisme Les Chevaliers de Colomb.

Fin de la période de questions du public à 19 h 55.

CA19 10 450

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 451

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161026

CA19 10 452

Appuyer la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2019 « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

ATTENDU QUE la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

ATTENDU QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles* le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord affichait en 2012 le taux de violence conjugale le plus élevé du territoire montréalais (6,1 par 1 000 habitants contre 2,9 par 1 000 habitants);

ATTENDU QUE contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des objectifs inscrits au Plan stratégique 2016-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ATTENDU QUE la lutte à la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des quatre enjeux stratégiques prioritaires inscrits au projet de plan d'action triennal de la Table Paix et Sécurité urbaines de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures pour lutter contre la violence conjugale et intrafamiliale est un des objectifs poursuivis par le *Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027* dans l'axe 3 « Enrichir le Vivre ensemble »;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord participe à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » depuis 2017;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord s'allie à ses partenaires pour s'engager à poser des gestes concrets dans la lutte contre les violences faites aux femmes;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit appuyée la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2019 « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

Adopté à l'unanimité.

15.01 1197987005

CA19 10 453

Adjuger à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 420 177,29 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 75 631,91 \$ pour les contingences, une dépense de 44 960,97\$ pour les incidences, pour une dépense totale de 540 770,17 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1058 / 14 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 420 177,29 \$, taxes incluses, le contrat 1058 pour des travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 75 631,91 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 44 960,97 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 540 770,17 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197387001

CA19 10 454

**Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 19-17357 pour le nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus.
Appel d'offres 19-17357 / 3 soumissions**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 19-17357 pour le nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198224011

CA19 10 455

Accorder une contribution financière de 132 656 \$ aux organismes suivants dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes : 30 036 \$ à la Concertation Petite-Enfance-Famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits, 21 360 \$ à Mener Autrement pour le projet Soccer-basket familial, 20 220 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet Aide aux devoirs, 16 950 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet Noël magique, 15 000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire pour le projet Nos jeunes, une priorité de société, 8 800 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord pour le projet Initiative à l'entrepreneuriat pour la jeunesse nord-montréalaise, 5 912 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet École culinaire Les petits chefs, 4 932 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet Programme boîte à lunch, 3 560 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet Un village pour mon enfant, 3 036 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus de Montréal-Nord pour le projet Jeux-lis, jeux-bouge ! 1 850 \$ au Cégep Marie-Victorin pour le projet École des grands et 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents.

(M. Jean Marc Poirier et Mme Renée-Chantal Belinga déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter). M. Abdelhaq Sari propose de reporter la contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents à une séance ultérieure. Cette proposition est appuyée par Mme Renée-Chantal Belinga.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 131 656 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du budget résiduel 2019 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;

QUE soit accordée une contribution financière de 30 036 \$ à un Itinéraire pour tous, fiduciaire pour Concertation petite-enfance-famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits;

QUE soit accordée une contribution financière de 21 360 \$ à Mener Autrement pour le projet Soccer-basket familial;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 220 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet Aide aux devoirs ;

QUE soit accordée une contribution financière de 16 950 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet Noël magique;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire pour le projet Nos jeunes, une priorité de société;

QUE soit accordée une contribution financière de 8 800 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord pour le projet Initiative à l'entrepreneuriat pour la jeunesse nord-montréalaise;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 912 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet École culinaire Les petits chefs;

QUE soit accordée une contribution financière de 4 932 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet Programme boîte à lunch;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 560 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet Un village pour mon enfant;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 036 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus de Montréal-Nord pour le projet Jeux-lis, jeux-bouge !;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 850 \$ au Cégep Marie-Victorin pour le projet École des grands;

QUE soient approuvés les onze (11) projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE soit reporté l'octroi de la contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre de Coubertin de Montréal-Nord pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184988002

CA19 10 456

Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Soutien à l'intégration sociale des personnes vivant une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Soutien à l'intégration sociale des personnes vivant une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-est;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1198315002

CA19 10 457

Entériner une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour l'activité d'Iftar du bon voisinage qui a eu lieu le 16 mai 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour l'activité d'Iftar du bon voisinage qui a eu lieu le 16 mai 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193573033

CA19 10 458

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Bureau de liaison avec les citoyens dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est (Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est) » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Bureau de liaison avec les citoyens dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-est dans le cadre de la démarche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-est »;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198315008

CA19 10 459

Entériner une contribution financière de 3 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour l'activité « Halloween 2019 » qui a eu lieu le 31 octobre 2019 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 3 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour l'activité « Halloween 2019 » qui a eu lieu le 31 octobre à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197549015

CA19 10 460

Entériner une contribution financière de 1 220 \$ à Halte-Femmes de Montréal-Nord pour réaliser une formation intitulée « Réussir une entrevue radio-télévision » qui a eu lieu le 16 octobre 2019 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1 220 \$ à Halte-Femmes de Montréal-Nord pour l'activité « Réussir une entrevue radio-télévision » qui a eu lieu le 16 octobre à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1197549014

CA19 10 461

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1193573034

CA19 10 462

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 24 octobre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193573035

CA19 10 463

Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le 7 décembre 2019 au Centre de loisirs et de 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre 2019 au Centre des loisirs, pour des contributions financières totalisant 1 500 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre au Centre des loisirs;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura eu lieu le 7 décembre au Centre de loisirs;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197549013

CA19 10 464

Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1193573037

CA19 10 465

Accorder une contribution financière de 350 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour l'événement « Repas Festif » qui aura lieu le 29 novembre 2019 au Centre de loisirs de Montréal-Nord, dans le cadre du 35e anniversaire de l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour l'événement « Repas Festif » qui aura lieu le 29 novembre 2019 au Centre de loisirs de Montréal-Nord, dans le cadre du 35e anniversaire de l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197549016

CA19 10 466

Adopter le projet de convention modifiée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et L'Agence Featuring inc. dans le cadre du contrat octroyé pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de convention modifiée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et L'Agence Featuring inc. dans le cadre du contrat octroyé pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197739001

CA19 10 467

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848032

CA19 10 468

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848031

CA19 10 469

Autoriser une dépense de 400 \$ auprès du Hockey Mineur de Montréal-Nord, pour l'achat d'une publicité pour la 56e édition du Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord, qui se déroulera du 20 janvier au 2 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 400 \$, taxes incluses, auprès du Hockey Mineur de Montréal-Nord, pour l'achat d'une publicité pour la 56e édition du Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord, qui se déroulera du 20 janvier au 2 février 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193573036

CA19 10 470

Autoriser une dépense de 589 246,88 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 589 246,88 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1198224010

20 h 05, suspension de la séance.

20 h 10, reprise de la séance.

CA19 10 471

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020).

40.01 1192577010

CA19 10 472

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).

40.02 1192577009

CA19 10 473

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

40.03 1197987006

CA19 10 474

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.04 1192577011

CA19 10 475

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.05 1192577013

CA19 10 476

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.06 1192577012

CA19 10 477

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15 et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-10, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1194602003

CA19 10 478

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15 et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-10, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0007-10 modifiant le Règlement RCGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et de modifier la terminologie.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1194602003

CA19 10 479

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-039, afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195995007

CA19 10 480

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-039, afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution visant à autoriser la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis soit le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement ainsi :

De déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules afin d'autoriser 0 aire de chargement au lieu de 1 aire de chargement;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin d'autoriser quatre différents types (brique, pierre, aluminium et acrylique) de revêtement extérieur au lieu de trois types;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs exigés afin d'autoriser l'aluminium et l'acrylique pour un bâtiment mixte de 3 étages;

De déroger à l'article 77 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade principale et autoriser une façade principale parallèle à une voie publique moins importante;

De déroger à l'article 181 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade commerciale des bâtiments afin d'autoriser une façade commerciale sur une rue transversale à une rue commerciale;

Déroger au paragraphe 2 de l'article 170.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser une enseigne sur une façade donnant sur une rue non commerciale.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- La plantation de trois arbres, mesurant 10 cm de diamètre à la plantation, devant la façade donnant sur le boulevard Rolland;
- La suppression des enseignes et affiches non autorisées;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente autorisation à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente autorisation, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer;

ET conformément aux documents déposés :

- Plans préparés par Marie-Michèle Dupras de Dupras Architecte et datés du 25 juillet 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, soit le 6263, boulevard Maurice-Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195995007

CA19 10 481

Adopter le premier projet de résolution PP-036-1, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble un premier projet de résolution PP-036-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 3685, rue Fleury, lot 1 173 738 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 133 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- une marge arrière de 2,06 m au lieu de 6 m;
- une marge arrière minimale de 2,06 m au lieu de 6,10 (profondeur moyenne du lot).

De déroger à l'article 93 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- un mur d'intimité, parallèle au mur avant d'une hauteur de 3,3 en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un toit, au-dessus des balcons, en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un rangement emmuré, sous les balcons, en marge avant principale alors que l'usage est prohibé.

De déroger à l'article 85 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,4 au lieu de 1,8;

De déroger à l'article 116 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-des logements sans chute à déchets;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

-un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60% par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois (3) étages et moins;

De déroger à l'article 125 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-une hauteur d'étage de 3,3 m au lieu de 3 m.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles, sous les balcons en marge avant;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte, datés du 2 octobre 2019;

-Modélisation couleur préparée par Stéphane Charbonneau pour SCAD design, datée du 6 février 2019;

-Plan d'implantation préparé par Jean Girard, arpenteur géomètre, pour la firme PLG arpenteur géomètre, daté du 8 février 2019, minute 18709;

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1197177001

CA19 10 482

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment résidentiel isolé (six logements), situé au 10221, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés, conformément au Règlement RGCA09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment unifamilial existant ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de six logements, conforme aux plans d'architecture préparés par Groupe Lauvac Architecture, datés du 26 septembre 2019 et au plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre pour la firme Civitas arpenteur-géomètre inc., daté du 3 octobre 2019 sous sa minute 2784;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à :

La délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

Au dépôt d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de raccordement;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de fondation;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de structure;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 480 du cadastre du Québec soit le 10221, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1194602004

CA19 10 483

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection partielle de la façade principale, le remplacement des enseignes et des garde-corps, l'ajout d'un perron latéral et la modification d'une aire de stationnement au 3285, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection partielle de la façade principale, le remplacement des enseignes et des garde-corps, l'ajout d'un perron latéral et la modification d'une aire de stationnement du bâtiment au 3285, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de l'émission du permis pour la réalisation des travaux de réfection partielle de la façade, l'ajout du perron et l'aménagement paysager;

ET CE conformément au document déposé, soit la présentation conceptuelle préparée par la firme Jutras architecture, datée du 1^{er} octobre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 026 du cadastre du Québec, soit le 3285, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1197040011

CA19 10 484

Permettre l'empiètement sur le domaine public d'un garage isolé pour le 11530, avenue Joseph-Boyer, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 0,3 m² sur le domaine public d'un garage isolé ainsi que l'empiètement aérien de 1,8 m² sur le domaine public de la corniche de ce même garage, et ce, sur le lot 1 096 864 du cadastre du Québec faisant parti du domaine public de la Ville de Montréal.

QUE ces empiètements soient autorisés au bénéfice de l'immeuble sis au 11530, avenue Joseph-Boyer, soit le lot 1 094 391 du cadastre du Québec;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1197161027

CA19 10 485

Titulariser M. Marco Bruni, à titre d'opérateur d'appareils motorisés « A », emploi 601420, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 16 novembre 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Marco Bruni, matricule 100015007, à titre d'opérateur d'appareils motorisés « A », emploi 601420, groupe de traitement 14-012, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 16 novembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1198224012

CA19 10 486

Modifier la résolution CA19 10444 afin de titulariser M. Mickaël Boulanger à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (emploi 600470, groupe 03), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 19 octobre 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Mickaël Boulanger, à titre de chauffeur de véhicules motorisés « C », emploi 600190, groupe de traitement 07, à la Division des sports, loisirs et développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 19 octobre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1194111006

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
mairesse suppléante

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut